



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014 A 21 H

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Aline JACQUET, Marie-Christine LAPEYRE, Serge LINON, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, et Jean-Luc SEGUY.

Etaient absents excusés : Josiane LINON, Charles LONJOU, Cristel MARTINEZ, Paul PINSARD.

Ayant donné procuration : Josiane LINON à Serge LINON, Cristel MARTINEZ à Jacques POUGET, Paul PINSARD à Marc ASTRUC, Charles LONJOU à Sébastien NODARI.

Monsieur Philippe PARIAT est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder la séance, Monsieur Jacques POUGET informe l'assemblée de la démission de la conseillère municipale, Manuelle MIREY en date du 27/10/2014. Il présente et souhaite la bienvenue à Mme Violette MARCHADIER qui prend ses fonctions en tant élue à cette même date et participe à son premier conseil municipal.

Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du 29 septembre 2014, en vue de son approbation, aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Pour information, 4 décisions par délégation ont été prises depuis la dernière séance :

2014-20 : Remboursement à Mme BERTHES Elia de la caution de 421.98 € pour le logement T3 à la Vayssade ;

2014-21 : Remboursement à Monsieur VITTOZ Cyril de la caution de 342.50 € pour le logement résidence les marronniers ;

2014-22 : Attribution du logement T3 à Monsieur Simon THOMAS à compter du 15/10/2014 pour un montant de 299.13 € ;

2014-23 : Acceptation de l'indemnité de sinistre de 730 € de l'assurance AXA pour le sinistre concernant l'auvent du réfectoire scolaire.

Pour information : Déclaration d'intention d'aliéner : section BW 144 et 147 adresse : Lalbenque et traverses des jardins 621 m² et 385 m².

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et pour les deux premiers points, il informe l'assemblée qu'il ne participera pas au vote et qu'il confie la présidence du conseil municipal à l'adjoint dans l'ordre du tableau et des présents à la séance, à savoir Serge LINON.

ORDRE DU JOUR

1 – Retrait temporaire de la délégation d'attributions au Maire concernant l'exercice du droit de préemption défini par le code de l'urbanisme (n°21 de l'article L 2122-22 du CGCT),

Serge LINON préside la séance, il informe l'assemblée que l'on a reçu en mairie une déclaration d'intention d'aliéner un bien dont l'acquéreur proposé est Monsieur Jacques POUGET.

Cependant, par délégation du conseil municipal en date du 14/04/2014, Monsieur le Maire a la compétence exclusive pour « exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal ».

Dans ce cas précis, le Maire ne peut pas conserver cette délégation et ne prend pas part à l'instruction ni au vote de cette demande. Il convient de lui retirer de façon temporaire cette délégation afin que le conseil municipal puisse traiter cette demande.

L'assemblée décide à l'unanimité de retirer temporairement cette délégation au Maire.

2 – Examen par le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien,

Serge LINON présente le dossier de déclaration d'intention d'aliéner reçu le 4/10/2014. Les informations sont les suivantes :

Le bien est situé BW 414 l'étang : 1a 89 ca et BW 415 l'étang : 66 ca.

Le propriétaire est Monsieur Raoul RESCOUSSIE domicilié à CREST (26) et l'acquéreur proposé est Jacques POUGET.

Le conseil municipal, ayant de nouveau la compétence pour traiter ce dossier, doit prendre la décision de préempter ou de ne pas préempter sur ces biens à acquérir.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces biens situé à l'étang sous les références cadastrales BW 414 et BW 415.

3 - Contractualisation d'un emprunt pour la piscine municipale

Suite aux travaux réalisés à la piscine au cours du 1^{er} semestre 2014 et la deuxième tranche de travaux engagés jusqu'au 31 mars 2015, le coût global (travaux plus honoraires) s'élève à 1 145 000 € TTC. Le financement extérieur obtenu et le Fonds de compensation de la TVA à récupérer s'élèvent à 65 %.

Il reste à la charge de la collectivité un montant de 400 000 €, et je vous propose de mobiliser un emprunt sur ce montant et sur une durée de 15 ans.

Nous avons fait une consultation auprès de 3 banques :

- Le crédit agricole, la banque postale et la caisse d'épargne.

Après examen de chaque offre, je vous propose de retenir l'offre de la Banque Postale pour un taux fixe à capital constant de 2.17 % représentant un coût global du crédit de 65 485.84 € avec une commission d'engagement de 0.15 % (soit 600 €).

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité d'opter pour un prêt de 400 000 € au taux fixe de 2.17% selon les conditions détaillées ci-dessus.

4 – Proposition d'un prêt relais pour le préfinancement des investissements engagés

Compte tenu des importants investissements engagés avec la réhabilitation de la mairie, l'agrandissement des cimetières, je vous propose de conclure un prêt relais d'une durée de 12 mois pour un montant de 300 000 €.

Ce prêt relais permettra d'alimenter la trésorerie en attendant les encaissements de subvention et le fonds de compensation de la TVA à percevoir en N+1.

Les 3 banques ont fait des propositions de prêt relais.

Après examen de l'ensemble, je vous propose l'offre de la Banque Postale pour un prêt relais sur 12 mois pour un montant de 300 000 € au taux fixe de 1.63 %.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder le prêt relais à la Banque Postale pour 300 000 € au taux fixe de 1.63 %.

5 – Bilan des travaux concernant l'opération de la piscine 1^{ère} tranche

Suite aux travaux de la première tranche et afin de finaliser le décompte général et définitif, il convient de délibérer sur la proposition d'avenant au lot6.

Il s'agit d'un avenant en diminution pour le lot 6 : équipement des bassins.

Le montant du marché initial est de 3598 € HT soit 4317.60 € TTC,

Le montant de l'avenant est de - 1 146 € HT, soit - 1 375.20 € TTC correspondant aux crochets de lignes de nage (fourniture et carottage).

Le nouveau montant du marché passe à 2 452 € HT soit 2 942.40 € TTC.

L'assemblée décide à l'unanimité de valider la proposition d'avenant présenté ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

6 – Demande de subventions

*En date du 21/10/2014, nous avons reçu une demande de subvention du Collège Emile Vaysse pour un séjour en Angleterre pour l'année 2014/2015, pour 18 enfants.

Il est prévu habituellement d'accorder une subvention de 45€/enfant.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 810 € au profit du Collège Emile Vaysse. Il s'agit d'un accord de principe, le versement interviendra sur le budget 2015.

*En date du 18/10/2014, nous avons reçu une demande de subvention du Collège Sainte Thérèse pour un séjour à Formiguières du 26 au 30/01/2015.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 135 € au profit du Collège Sainte Thérèse. Il s'agit d'un accord de principe, le versement interviendra sur le budget 2015.

*Monsieur Jacques POUGET propose d'accorder une subvention complémentaire à l'association du football club Lalbenque /Fontanes de 1 500 € pour l'aide au financement de l'emploi d'avenir.

Décision prise à l'unanimité.

7 – Renouvellement de la convention avec le groupement de commandes pour l'achat de fournitures alimentaires

En date du 5/07/2013, le conseil municipal a délibéré pour participer au groupement d'achats des denrées alimentaires avec le Lycée Monerville pour l'année 2014 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014).

Cet engagement de la collectivité vers ce groupement de commandes s'est effectué pour 3 raisons :

- L'application de la réglementation du code des marchés publics.
- L'achat par l'intermédiaire du groupement permet de faire des économies budgétaires sans modifier le rapport qualité/prix, c'est la quantité qui permet le meilleur tarif, ce groupement gère les commandes de tous les collèges et lycées du Département.
- En partenariat avec le Parc naturel régional des causses du Quercy et le pays bourian, ils nous ont orientés vers ce groupement afin que nous puissions réaliser des économies destinées à être utilisées ensuite sur des achats vers les circuits courts.

L'année 2014 est la première année d'utilisation de ce groupement, il nous est proposé de renouveler l'adhésion pour 2015.

Daniel PASQUIER souhaiterait que l'on introduise le bio à la cantine mais de manière continue et pas au coup par coup.

Karine BACH propose de créer un groupe de travail sur ce sujet afin d'évaluer le surcoût à l'introduction de ces produits, Magali BOISSET, Daniel PASQUIER, Michel DURAND et Stéphane DOLO sont volontaires pour constituer ce groupe.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion avec le groupement et autorise le Maire à signer la convention à compter du 1^{er} janvier 2015.

8 – Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor : nouvelle délibération dans le cas de changement de Comptable intervenu le 9/09/2014.

Mme Michèle BELVEZE est partie à la retraite le 8/09/2014, il convient de délibérer de nouveau pour fixer l'indemnité de conseil allouée à Martine KINDT son successeur pour la période du 09/09 au 31/12/2014. **Décision prise à l'unanimité.**

9 – Questions diverses

- **Projet de convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP :**

Au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » n° 2014-344 du 17/03/2014 relative à la consommation, les tarifs règlementés de vente (TRV) de Gaz Naturel disparaissent pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh.

Afin d'accompagner les personnes publiques, ainsi confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel.

Pour la commune de LALBENQUE, nous avons 4 sites concernés :

- Le groupe scolaire avec l'école élémentaire, la cantine et l'école maternelle
- La salle des fêtes
- La piscine
- La mairie.

Je vous propose de conventionner avec l'UGAP comme la majeure partie des collectivités du Lot concernées par le Gaz (dont Cahors et le Grand Cahors) pour bénéficier de l'aide de ce groupement dans le respect de la réglementation du code des marchés publics et l'obtention d'un tarif de gaz intéressant grâce aux volumes sollicités.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à quasi l'unanimité avec une abstention (celle de D.PASQUIER) pour conventionner avec l'UGAP et autoriser le Maire à signer cette convention.

- Suite à la démission de Manuelle MIREY, conseillère municipale, il convient de nommer un nouveau membre titulaire au SIPA (syndicat intercommunal de protection animale), ainsi qu'un nouveau correspondant à la défense.

Après discussion, Mme Patricia CHATELIN, actuellement suppléante, prend le poste de titulaire et Stéphane DOLO se propose suppléant et les deux candidatures sont validées à l'unanimité.

Le poste de correspondant à la défense est confié à Sébastien NODARI sur sa demande.

- Mme Violette MARCHADIER, élue n° 16 dans l'ordre du tableau des élections prend le poste vacant et va définir son implication dans une ou plusieurs commissions municipales. L'information sera communiquée au prochain conseil municipal.
- Pour information : obtention de la médaille d'or du civisme pour les élections du 23 et 30/03/2014 avec un taux de 82.34 % pour la commune. Cette Marianne du civisme 2014 a été remise par la FAMAF en partenariat avec l'AMF.
- Transfert Etat/Commune de Lalbenque suite à délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé : l'Etat va nous rétrocéder des parcelles suite à la réalisation de l'autoroute A20, les parcelles sont au nombre de 11 pour une superficie de 18 506 m². Les services de la direction générale des finances publiques vont rédiger l'acte administratif qui convient pour ce transfert moyennant 15 € de frais à la charge de la collectivité pour la publicité foncière. **Décision prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer l'acte administratif correspondant.**
- Serge LINON, Président de la commission vie associative, présente le compte rendu de la réunion de la commission du 21/10 sur le règlement des salles municipales avec une nouvelle convention d'utilisation et de nouveaux tarifs. Ce compte-rendu sera adressé à chaque élu pour examen détaillé et un résumé sera communiqué à une prochaine séance.

- Daniel PASQUIER souhaite sensibiliser les élus sur le projet de Grand marché Transatlantique (TAFTA) de libre échange commercial entre les Etats Unis et l'Europe. Il est contre ce projet de traité et souhaite proposer le vote au conseil municipal d'une motion pour se déclarer hors Grand marché Transatlantique. Le vote est effectué à bulletin secret et le résultat est le suivant : nombre de votants : 19, voix pour : 8, abstentions : 8 et vote contre : 3. Le résultat de ce vote sera adressé au Préfet pour information.
- Daniel PASQUIER souhaite faire un rappel sur la conférence qui aura lieu le 13 novembre à 20 h 30 à la salle communautaire organisé par l'ASEL et le conseil municipal sur le thème de « village nocturne » présentée par Philippe CANCEIL.
- Daniel PASQUIER souhaiterait avoir plus souvent les comptes-rendus des bureaux des adjoints du mercredi matin ou des informations de date (exemple : réunion publique, vœux du Maire).
- Daniel PASQUIER aborde le programme du centenaire 1914-2014 qui va se dérouler sur 3 dates (le 11/11 à 12 h, le 14/11 à 17 h et le 16/11 à 16 h), le programme est détaillé sur le site internet de la commune). Il s'oppose à ce que l'on lise un texte de Charles PEGUY. Il souhaite par contre que soit lu ou chanté un texte sur la paix. Après de très longs échanges, les deux textes seront proposés.
- Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 5 mn.

A LALBENQUE le 6 Novembre 2014
Le Maire

J.POUGET.